5 ENTRETIEN
L'économie du foot n'est pas celle que vous croyez

6 CULTURE
Les musées français à la traîne sur l'open access

7 PORTRAIT
Arturo Escobar ou la modernité vue du Sud

IDÉES Le Monde

Biens communs

Comment jouer collectif

Reconstruction à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, le 20 mai. FRANCK TOMPS

Les zadistes de Notre-Dame-des-Landes ont mis en lumière la question de la propriété de ces biens universels qu'il nous faut partager et préserver. L'eau, la forêt, mais aussi un savoir, un logiciel ou une centrale électrique : quelle gouvernance imaginer pour ces ressources ?

PAGES 2-3

Jouir sans posséder

Partout dans le monde, des villes et des régions explorent la question des « communs ». Entre contrôle de l'Etat et mécanismes du marché, cette troisième voie, qui propose de repenser la propriété des biens universels, implique une autre approche économique et politique

CATHERINE VINCENT

La vie reprendrait-elle son cours normal à Notre-Dame-des-Landes ? Fermée depuis six ans, la D 281, ou « route des chicanes », a été officiellement rouverte à la circulation le 14 juin. Dix jours plus tôt, quinze conventions d'occupation précaire avaient été signées en préfecture des Pays de la Loire, qui permettront à diverses exploitations (élevage, maraîchage, culture céréalière, pépinière, apiculture) de faire leurs preuves. Mais les habitants de la ZAD, ex-« zone à défendre », espèrent plus qu'une simple acceptation de leurs projets personnels. Ils souhaitent créer des synergies, un écosystème. Et ils ne sont pas les seuls. Depuis l'abandon par le gouvernement du projet d'aéroport, en janvier, de nombreuses voix, et non des moindres, se sont élevées pour défendre les revendications des zadistes. Car leur projet collectif a relancé avec force la question des utopies concrètes, et avec elle la notion des communs.

C'est une conception issue du droit romain, selon laquelle le propriétaire a un pouvoir complet sur la chose dont il est le maître, que l'économie des communs remet en cause

« Dans les interactions entre habitants "historiques", paysans, squatteurs, voisins (...) *s'est construit un territoire commun, au-delà de la propriété, des habitudes et des appartenances »*, constate ainsi un collectif d'intellectuels, parmi lesquels la philosophe Isabelle Stengers et l'anthropologue au Collège de France Philippe Descola (*Mediapart*, 6 avril). Une démarche *« collective, construite comme un "commun", au sein de laquelle les individualités trouvent leur propre énergie »*, appuient l'ingénieur des Ponts et Chaussées Olivier Frérot et le géographe Luc Gwiazdzinski (*Libération*, 20 avril). *« Pourquoi ne pas reconnaître aux zadistes un droit à l'expérimentation ? Ils pourraient ainsi promouvoir une autre approche de la propriété qui est celle des* "commons", *c'est-à-dire un dispositif fondé sur un collectif identifié et porteur d'un territoire »*, insiste l'économiste Bernard Paranque (*Le Monde*, 18 mai).

La question des communs ne s'invite pas seulement dans le bocage nantais. Une Université du bien commun a été lancée à Paris en octobre 2017, dont le premier cycle de conférences et de débats citoyens a rencontré un franc succès. *« Nous pensons que ce succès est lié, non seulement à la qualité des intervenants, mais également au fait que nous essayons d'articuler l'analyse et la recherche avec des pratiques de terrain et des initiatives en cours sur les biens communs (semences, eau, agriculture urbaine, logiciels libres, logement, etc.) »*, précise Cristina Bertelli, cofondatrice de l'université. Pour son film *Nul homme n'est une île,* sorti en avril, le documentariste Dominique Marchais a parcouru l'Italie, l'Autriche et la Suisse, en quête d'initiatives d'entraide et de sauvegarde des territoires allant à contre-courant des modèles économiques dominants. Et il ne se passe pas un mois sans que sorte un nouvel ouvrage consacré à l'économie ou à la gouvernance des biens communs. Ces derniers font donc un retour en force dans le monde des idées. Mais de quoi parle-t-on précisément ?

« Un bien commun, c'est un bien universel auquel tout le monde a droit, mais c'est un bien fragile, qui peut disparaître si on s'en sert mal », éclaire Gaël Giraud, chef économiste de l'Agence française de développement (AFD). Il prend l'exemple d'un étang, et d'une tribu qui vit là de la pêche : *« Si quelqu'un vient braconner la nuit et attrape tous les poissons, il n'y en aura plus, mais vous ne pouvez pas mettre un gendarme derrière chaque arbre. La consommation des produits de l'étang est donc rivale (comme les biens privés), mais leur accès ne peut pas être limité (comme les biens publics). »* Pour le dire autrement : un commun est une ressource partagée, gérée et maintenue collectivement par une communauté, dans le but de pérenniser cette ressource tout en permettant à tous de l'utiliser.

Ces ressources peuvent être naturelles (une forêt, un cours d'eau), matérielles (un jardin partagé, un habitat, une centrale électrique) ou immatérielles (un savoir, un logiciel). Les considérer comme biens communs (d'une ville, d'un pays, de l'humanité) suppose essentiellement deux choses : sur le plan économique, privilégier la valeur d'usage plutôt que la valeur d'échange ; sur le plan politique, dépasser la dichotomie entre l'Etat et le marché. Une voie désormais explorée par un nombre croissant de villes et de régions dans le monde, car considérée comme une alternative prometteuse aux deux modèles concurrents généralement mis en œuvre pour la gestion des ressources ou des services : le contrôle par l'Etat d'une part, les mécanismes de marché de l'autre.

Dans la ville médiévale de Gand (Belgique), les ruines de la très ancienne abbaye Saint-Bavon sont ainsi devenues un lieu culturel florissant sous l'impulsion d'une initiative citoyenne. Dirk Holemans, à la tête du conseil municipal qui a accompagné ce projet, est convaincu de l'intérêt de cette troisième voie. Dans un article publié en novembre 2016 dans le *Green European Journal,* il propose de visualiser un triangle dont chacune des trois pointes correspond à une société extrême : une société totalement orientée vers le marché (en bas à droite), une société contrôlée à 100 % par l'Etat (en bas à gauche) ou une société exclusivement gérée par des citoyens autonomes (en haut). *« L'axe horizontal "gauche-droite" est typique des sociétés industrielles modernes, mais il faut tenir compte de cette ligne qui va jusqu'au sommet du triangle et qui dépeint la société actuelle, postindustrielle, qui encourage d'autres formes de participation à la vie sociale,* estime-t-il. *Là réside, en plein, le domaine des biens communs. »*

RENAISSANCE D'UN CONCEPT

D'autres exemples ? En Allemagne, des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable (REScoops) commencent dès les années 1990, grâce à un cadre juridique adéquat, à transformer le système énergétique à l'échelle nationale. A Bruxelles, les potagers collectifs sont encouragés dans le cadre d'une stratégie politique de long terme du Service public régional, baptisée « Good Food ». En Italie, Bologne fut la première ville à adopter, en 2014, un règlement des communs, principe qui s'est depuis lors diffusé à plusieurs dizaines de municipalités. En Europe comme ailleurs dans le monde, on pourrait à foison multiplier les exemples d'expériences qui témoignent de la renaissance de ce concept, inventé en un temps très ancien, où la notion de propriété était bien différente d'aujourd'hui.

Car les communs ont une longue histoire, qui se joue en trois actes. Les deux derniers sont récents et théoriques ; le premier est politique, et commence au Moyen Age.

Dans les contrées rurales occidentales, les « communaux » représentaient alors les terrains – landes, forêts, garrigues, prés – gérés en commun. Les paysans usaient sur eux d'un droit coutumier d'usage, y coupant du bois, récoltant du miel ou faisant paître leurs bêtes sans avoir à payer de contrepartie. Cette organisation traditionnelle commença d'être mise à mal à la fin du XVIe siècle dans certaines régions de l'Angleterre, du fait du commerce de la laine alors en pleine expansion. De riches propriétaires fonciers se mirent à clôturer certains communaux pour y faire paître leurs troupeaux de moutons, entraînant un très fort appauvrissement de la population rurale. Ce « mouvement des enclosures », entériné aux siècles suivants par les *Enclosure Acts*, marqua la fin des droits d'usage. Il se répandit par la suite dans la plupart des pays européens, transformant peu à peu l'agriculture de subsistance en une agriculture capitaliste.

Le deuxième acte se situe en 1968, et tient tout entier dans un article publié par le biologiste et écologue américain Garrett Hardin (1915-2003), dans la revue *Science,* sous le titre « The Tragedy of the Commons ». Dans ce texte célèbre, récemment traduit en français dans son intégralité (*La Tragédie des communs*, PUF, 94 p., 8 €), Hardin soutient que les enclosures furent une solution rationnelle aux problèmes d'épuisement des ressources et de rejets d'effluents dans la nature. Selon lui, les communs constituent un *« panier alimentaire »* où chacun, se servant librement, participerait à son épuisement. De même, la nature devient une *« fosse d'aisances »,* chacun pouvant sans limite y rejeter ses déchets. Seule solution, à ses yeux, pour empêcher cette tragédie des communs : l'instauration de droits de propriété empêchant le libre accès et le libre usage, qu'elle soit le fait du marché (propriété privée) ou de l'Etat (propriété publique).

« Pour Hardin, les rapports sociaux instaurés par la privatisation n'ont pas besoin d'être justes s'ils sont efficaces : la préservation de la

À LIRE

Dictionnaire des biens communs,
sous la direction de Marie Cornu-Volatron, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (PUF, 2017).
Que sont les « communs », les « biens communs », les « patrimoines communs », les « choses communes » ? Quel changement social supposent-ils ? Comment modifient-ils le rôle de l'Etat et de la propriété ? Un précieux outil de compréhension, à mi-chemin entre lexique et encyclopédie.

Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle,
de Pierre Dardot et Christian Laval (La Découverte, 2015).
Respectivement philosophe et sociologue, les auteurs montrent comment le principe du « commun » réunit la lutte anticapitaliste et l'écologie politique, et désigne de nouvelles formes d'expression de la démocratie.

Commonwealth,
de Michael Hardt et Antonio Negri (Folio essais, 2014).
Troisième ouvrage issu de la collaboration entre le politiste américain et le philosophe italien, ce livre poursuit la critique du triumvirat république-modernité-capital, en affirmant la nécessité d'instituer et de gérer un monde de richesses partagées.

Le jardin communautaire Stadtteilgarten Schillerkiez, à Berlin, l'un des projets temporaires déployés sur le site d'un ancien aéroport. MICHAEL JUNGBLUT/LAIF-REA

nature peut s'accommoder d'inégalités touchant certaines parties de la population », précise Michel Renault, enseignant-chercheur à la faculté des sciences économiques de l'université Rennes-I. Dans un article publié en mars 2017 dans la revue *Projet*, il estime toutefois qu'il y a, en filigrane de cette grille de lecture, une forme de manipulation factuelle. *« Car l'histoire des enclosures n'est pas celle-là : c'est bien le mouvement de privatisation des terres qui a repoussé les plus pauvres sur les pâtures communes, conduisant à leur surexploitation. Loin d'être une solution, la privatisation serait en fait une cause de ces tragédies »,* affirme-t-il. L'article d'Hardin n'en devint pas moins une référence pour les économistes comme pour les écologistes, contribuant à justifier la gestion directe, soit par le marché, soit par les Etats, des éléments naturels que sont l'eau, la mer ou la forêt. Jusqu'à ce que survienne le troisième acte : la reconnaissance des travaux d'Elinor Ostrom (1933-2012), Prix Nobel d'économie 2009, sur la gouvernance des biens communs.

« PROPRIÉTÉ-HABITATION »

Peu convaincue par la thèse de la tragédie, cette économiste et politiste américaine reprend la question sur la base d'observations empiriques (gestion collective des réseaux d'irrigation en Californie du Sud, de la forêt au Népal, de la pêche en Indonésie). Contrairement aux prédicats d'Hardin, elle montre que ces ressources communes peuvent être gérées de façon durable par des communautés locales. Dans un ouvrage majeur écrit en 1990, *La Gouvernance des biens communs* (de Boeck, 2010), Elinor Ostrom détaille les principes qui doivent être respectés pour y parvenir. Peu critiqués à ce jour, ses travaux continuent d'irriguer la réflexion de ceux, de plus en plus nombreux, qui défendent le développement d'une économie des communs.

Au cœur de ce modèle figure une notion-clé, celle de propriété. *« Si le capitalisme peut être défini comme étant l'"appropriation privée des moyens de production", on comprend que l'alternative à celui-ci ait spontanément été définie comme l'"appropriation collective des moyens de production". Or ce terme d'"appropriation" porte en lui une ambiguïté profonde »,* précise l'essayiste Benoît Borrits (*Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs,* La Découverte, 248 p., 19 €). La propriété, en effet, est excluante par nature – y compris lorsqu'elle est collective, comme dans le régime des coopératives. C'est cette conception issue du droit romain, selon laquelle le propriétaire a un pouvoir complet sur la chose dont il est le maître (*plena in re potestas*), que l'économie des communs propose de remettre en question.

Comment ? En réinvestissement le collectif et le partage. En proposant comme horizon politique la primauté du droit d'usage sur celui des propriétaires. En accordant, comme le suggère la juriste Sarah Vanuxem dans son récent ouvrage *La Propriété de la terre* (Wildproject, 150 p., 15 €), des droits à certains lieux d'accueil – forêt, lac ou pâturage. Pour cette spécialiste de l'environnement à l'université Nice-Sophia-Antipolis, cela permettrait de sortir, à l'intérieur même de notre droit, de la conception occidentale moderne de la propriété (le pouvoir souverain d'un individu sur les choses), et de faire émerger la notion de *« propriété-habitation »* : il s'agit de regarder les choses comme des demeures, des milieux, plutôt que comme des objets, et dès lors de signifier avec cette notion qu'on peut occuper ce milieu, y avoir une place privilégiée sans exclure un usage et une gestion partagés avec d'autres habitants.

Quelle gouvernance imaginer pour ces communs ? Quelle articulation instaurer entre les citoyens, la puissance publique et le secteur privé ? Tout dépendra du bien considéré, et de l'urgence à le préserver. Pour Gaël Giraud, de l'AFD, l'une des priorités doit aller à l'eau et aux services qui lui sont associés, tant cette ressource, vitale et rare, est susceptible de faire l'objet d'une surexploitation. Fort des travaux de recherche menés par l'AFD dans divers pays (Jordanie, République démocratique du Congo, Bolivie), il rappelait en mars, à l'occasion du Forum mondial de l'eau qui se tenait au Brésil, que des communautés d'usagers se sont structurées en de multiples lieux pour mettre en place des règles communes de gestion et de partage de l'eau. *« Cela ne veut pas dire que l'Etat ou le secteur privé n'aient aucun rôle à jouer, bien au contraire,* précisait-il. *L'Etat crée le cadre juridique propice à l'émergence des communautés d'usagers et doit rester le premier garant du droit d'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement. Le secteur privé peut contribuer de son côté, notamment dans l'aménagement des infrastructures. »*

En somme, les communs, qu'ils soient matériels ou immatériels, ne sont pas la solution miracle à la gestion des ressources ou des services. Ils supposent une gouvernance complexe, un collectif identifié autour d'une ressource, un ensemble de droits et d'obligations, une articulation avec l'Etat et les acteurs du marché. Mais ces laboratoires de démocratie locale, fortement teintée d'écologie politique, ouvrent une perspective politique. Leur culture reste à bâtir. ◆

« La question des communs a explosé en Italie »

Daniela Festa est juriste et géographe. Ses travaux de recherche, actuellement menés à l'Ecole du droit de Sciences Po dans le cadre du programme European Research Council, portent sur la relation entre action collective et espace urbain. Elle a coordonné, en 2016, avec le philosophe Pierre Charbonnier, un hors-série sur « L'Italie des biens communs » pour la revue de sciences humaines *Tracés.*

Depuis une dizaine d'années, il s'est créé en Italie une véritable dynamique autour des communs urbains. Pour quelle raison ?

Depuis les années 1990, l'Italie connaît une vague de privatisations des biens et des services publics, à l'échelle nationale et locale. A quoi se sont ajoutées les politiques d'austérité liées à la crise de 2007-2008, et enfin le décret Ronchi : approuvé fin 2009 par le gouvernement Berlusconi, celui-ci obligeait toutes les sociétés gestionnaires des services publics – eau, transports, déchets, etc. – à organiser des appels d'offres pour privatiser au moins 40 % de leur capital. La précarisation du travail aidant, on a vu alors l'émergence d'un mouvement social autour des communs urbains, et les citoyens poser la question de la codécision sur les ressources les touchant directement. Par exemple les routes, les jardins, les plans d'eau, les théâtres ou les cinémas de quartier.

Quel a été le rôle de la commission Rodota dans l'émergence de cette question ?

Elle a été centrale. Stefano Rodota *[1933-2017]* était un grand personnage de la culture juridique et politique italienne. En 2007, le gouvernement Prodi décida de lui confier la présidence d'une commission ministérielle chargée de rédiger un projet de loi pour la réforme des régimes des biens. Pour les juristes de cette commission, la question était la suivante : comment faire en sorte que les biens voués à satisfaire les besoins de la collectivité ne soient pas captés par le patrimoine privé, sans aucun retour pour la communauté ? La commission a décidé d'introduire, pour la première fois, la notion juridique de communs : des *« biens qui comportent une utilité fonctionnelle pour l'exercice des droits fondamentaux et le libre développement de la personne ».* Parmi eux figurent plusieurs ressources naturelles, des zones naturelles protégées, mais également des biens culturels. Ce projet n'a finalement pas eu de suite législative, mais il a fortement alimenté les débats et les actions citoyennes dans le pays.

Autre rendez-vous politique important : le référendum de 2011 contre la privatisation de l'eau. Quelles forces ce succès a-t-il libérées ?

Après cette victoire éclatante (57 % d'Italiens ont voté, et 95 % des votants se sont exprimés pour que l'eau reste publique), la question des communs a explosé en Italie. Tout le monde s'est mis à en débattre, dans les grandes villes comme dans les petites. Depuis, le pays est passé à autre chose, avec d'autres problèmes à régler. Mais ce moment n'en a pas moins donné naissance à plusieurs expériences importantes. A commencer par la charte de Bologne, un pacte élaboré en 2014 par un laboratoire de juristes et la municipalité, portant sur *« la collaboration entre les citoyens et l'administration pour l'entretien et la régénération des biens communs urbains ».*

Quels sont les biens concernés par ce pacte ?

Il s'agit en priorité de biens publics, matériels ou culturels, mais aussi éventuellement de biens privés s'il y a une volonté du propriétaire de les mettre à la disposition de la ville. Les citoyens peuvent se proposer eux-mêmes pour les prendre en charge, l'administration gardant un rôle de sélection et de régie. Ce pacte de collaboration entre la municipalité et les citoyens a progressivement été adopté par de nombreuses villes italiennes (environ 120 à ce jour), mais peu d'entre elles ont témoigné d'une volonté politique suffisante pour le rendre aussi effectif qu'à Bologne. Certaines villes n'en ont pas moins fait preuve d'originalité et ont réadapté cette charte à leur propre territoire. A Orvieto, par exemple, ville d'art et de culture, l'attention a été portée sur le patrimoine culturel. A Chieri (métropole de Turin), la charte a été rediscutée de manière à rendre plus égalitaire le rapport entre les institutions et les citoyens.

A quelle critique ces chartes peuvent-elles donner lieu ?

En promouvant l'engagement direct des citoyens autour des communs, ces initiatives peuvent être le symptôme d'une déresponsabilisation des institutions publiques. Celles-ci ne parvenant pas à assurer le maintien de patrimoines collectifs, elles s'appuieraient alors sur les citoyens, non pour promouvoir l'espace démocratique, mais pour s'en dégager. C'est un risque réel, dont il faut tenir compte. Car, dès lors qu'on parle de communs ayant une importance culturelle et sociale forte, il est illusoire de penser que les citoyens peuvent les préserver sans ressources économiques.
Si les biens communs se transformaient en outil de démantèlement de l'Etat social, cela deviendrait très dangereux. ◆

PROPOS RECUEILLIS PAR
C. V.

L'HUMANITAIRE SUR CATALOGUE

Volontariat international. Départ dernière minute accepté. » Les publicités de l'entreprise Projects Abroad sur Internet ont l'apparence et la mélodie des alléchantes offres *all inclusive*. L'entreprise, qui se définit comme une « organisation », vend, à l'instar des agences de voyages, des séjours clés en main dans des contrées exotiques pour des « missions de volontariat » sans aucun prérequis du côté des bénévoles, pas même la majorité. Répondant à une forte demande des jeunes Occidentaux pour « partir faire de l'humanitaire » à l'étranger, Projects Abroad est un acteur d'un secteur en pleine expansion depuis les années 1990 dans les pays anglo-saxons : celui du tourisme humanitaire, ou *voluntourism* (« volontourisme » en français), qui s'implante en France depuis 2006. De telles entreprises envoient des jeunes Occidentaux à l'étranger dans des structures partenaires locales et, moyennant une coquette somme (en moyenne 2 000 euros la semaine), garantissent leur sécurité, des activités et un encadrement.

Si l'intention des bénévoles est louable, le recours à ce genre d'offres est pourtant largement critiqué. Depuis une dizaine d'années, les associations humanitaires à but non lucratif formulent des inquiétudes. Elles dénoncent entre autres la monétarisation du bénévolat, le peu d'impact sur les populations locales (les volontaires n'apportant généralement pas de compétences spécifiques et qui s'inscriraient dans un projet de développement à long terme), voire un impact négatif : la pratique d'actes médicaux par des personnes non diplômées, les troubles psychologiques d'orphelins nouant des liens affectifs avec des volontaires aussitôt repartis, et parfois la création pure et simple de faux orphelinats. En ligne de mire, la logique commerciale de ces entreprises : plutôt que de répondre à un réel besoin sur place, elles épouseraient la demande de leurs clients.

LE COMPLEXE DU SAUVEUR BLANC

Par ailleurs, de nombreuses voix ont fait remarquer que le désir d'allier voyage et humanitaire quand on ne dispose d'aucune qualification spécifique relevait du « complexe du sauveur blanc » – une expression qualifiant la propension des Occidentaux à se juger capables d'aider des populations natives ou de couleur. Ainsi, le compte Instagram Barbie Savior (tenu par deux anciennes bénévoles « repenties ») ironise sur la façon dont les volontaires mettent en scène leur séjour à l'étranger, révélant par la même occasion combien ces actions sont souvent le moyen de vivre une expérience émotionnelle forte et de se valoriser socialement. En 2012, l'écrivain américain Teju Cole analysait, dans *The Atlantic*, cette tendance, très prononcée aux Etats-Unis comme résultant d'un *« complexe industriel du sauveur blanc »* : l'alliance du juteux business de l'humanitaire et de l'industrie médiatique à la sentimentalité américaine. Il ajoutait dans un Tweet : *« Je respecte profondément la sentimentalité américaine, comme on respecte un hippopotame blessé. En gardant un œil dessus, car on sait que cela peut vous être fatal. »*

Si ces entreprises ont à ce point fait parler d'elles, comment expliquer leur succès croissant, en France notamment, où Projects Abroad revendique en 2018 près de 10 000 volontaires attendus ? Plusieurs éléments semblent concorder pour expliquer leur séduction. Tout d'abord, un flou lexical utilisé à leur avantage : ces structures se présentent non comme des agences ou des entreprises mais comme des « organisations » – ce terme ne recouvre aucune réalité juridique mais évoque à l'oreille l'acronyme ONG (par ailleurs, le champ des organisations non gouvernementales est lui-même très vaste et peu réglementé). Elles parlent également de « missions de volontariat » ou de « bénévolat », difficiles à distinguer des missions proposées par des associations à but non lucratif ou des missions de service civique.

La sociologue du travail Alizée Delpierre, auteure d'un mémoire de recherche sur le marché des missions de volontariat international, met également en avant les nombreux avantages que retirent les volontaires de tels séjours clés en main. Sa lecture en termes bourdieusiens souligne combien les volontaires, venus pour la plupart des classes supérieures aisées, inscrivent leur voyage dans une stratégie d'adaptation au marché éducatif et du travail français. Les filières sélectives et les grandes écoles, visées par ces élites sociales, privilégient en effet dans leur recrutement les compétences linguistiques, l'engagement associatif ou des expériences professionnelles – autant d'atouts qu'un séjour humanitaire semble garantir. L'influence du modèle éducatif anglo-saxon, qui invite les jeunes étudiants à effectuer des *gap years* (années sabbatiques) et à s'investir dans des *charities* (œuvres caritatives), se fait ainsi sentir tant du côté des écoles que de celui des candidats, qui veulent améliorer leur CV. Le volontariat humanitaire peut donc être envisagé comme une pratique distinctive au sein d'une élite sociale – et comme une forme d'initiation à la philanthropie, dans un milieu qui tient à justifier son capital par des actions caritatives.

Le succès tenace de telles entreprises malgré l'ampleur des dénonciations tient aussi, semble-t-il, à leurs moyens : aux campagnes de publicité de grande ampleur répondent des dépenses en frais judiciaires extrêmement importantes, inscrites dans le bilan financier de l'entreprise. Projects Abroad a ainsi attaqué en diffamation l'association belge Service volontaire international – Solidarité Jeunesse Vietnam (SVI-SJV), qui dénonçait vigoureusement les abus du volontourisme. Le procès, perdu en première instance en 2016, vient d'être gagné en appel par l'entreprise, empêchant l'association de s'exprimer publiquement à leur sujet. Ajoutez enfin à cela la propension des anciens volontaires, sur laquelle insiste Alizée Delpierre, à ne pas dénoncer une supercherie dont ils prennent conscience sur place afin de ne pas en perdre les bénéfices une fois de retour, et vous obtenez une prospérité dont l'indécence ne lasse pas de surprendre. ◆ MARION DUPONT

volontourisme

TRIBUNE

La pauvreté a changé de visage

PAR JULIEN DAMON

La pauvreté, en France, augmente-t-elle ? Depuis les années 1970, la tendance a été à la baisse, puis à la stabilisation du taux de pauvreté. La part de la population vivant sous le seuil conventionnel de pauvreté tourne, depuis plus d'un quart de siècle, autour de 14 %. Cette stabilité s'explique, entre autres, par la croissance des dépenses sociales, qu'il s'agisse des retraites ou des aides sociales comme le RMI ou le RSA : cet amortisseur de crise, qui représentait 25 % du PIB en 1980, a atteint 33 % du PIB, situant la France au premier rang mondial. La stabilité de la pauvreté masque cependant de profondes évolutions : plus qu'elle ne varie statistiquement, la pauvreté se transforme démographiquement.

Principale mutation de la pauvreté : son rajeunissement. Durant les « trente glorieuses », les pauvres se comptaient, en premier lieu, parmi les personnes âgées qui n'avaient pas encore accès à des régimes de retraite performants. Aujourd'hui, les pauvres se recensent d'abord parmi les jeunes et les enfants, dans des ménages à l'insertion professionnelle instable. Illustration physique des transformations de la pauvreté : l'obésité, qui affecte particulièrement les enfants des milieux défavorisés. Longtemps, les enfants de condition aisée ont pu présenter de l'embonpoint, tandis que les plus démunis étaient malingres. C'est l'inverse qui prévaut désormais : les enfants pauvres sont victimes des conséquences de la malbouffe, alors que les enfants favorisés bénéficient des programmes d'éducation alimentaire que peuvent leur faire respecter leurs parents.

Autre transformation majeure : la « monoparentalisation » de la pauvreté. Avec des familles nombreuses moins nombreuses et des familles monoparentales plus répandues, le nombre de pauvres vivant en foyers monoparentaux est, depuis les années 2000, supérieur à celui de ceux qui vivent dans une famille nombreuse. Géographiquement, la pauvreté s'urbanise et se concentre. Tandis que la pauvreté se stabilise en moyenne nationale, elle augmente clairement dans les métropoles et, surtout, se concentre dans les « zones urbaines sensibles », rebaptisées « quartiers prioritaires » : dans ces zones, les taux de pauvreté sont deux à trois fois plus élevés qu'en population générale.

INTERNATIONALISATION

Une autre évolution majeure des profils est à noter : l'internationalisation de la pauvreté. Au milieu des années 1980, à la création des Restos du cœur, il suffisait aux bénévoles de parler français pour se faire comprendre. Dans les années 1990, il a fallu trouver des traducteurs pour des langues de pays issus de l'ex-bloc soviétique. Aujourd'hui, il faut pouvoir se débrouiller avec l'ensemble des langues du monde. La pauvreté, qui pouvait se saisir comme un problème essentiellement national, s'est, dans une certaine mesure, internationalisée.

En matière de politique publique, les changements sont tout aussi notables. La pauvreté ne faisait pas explicitement l'objet d'importants débats dans les décennies d'après-guerre. Certes, les thèmes du « quart-monde » ou encore des « sans-logis » avaient émergé, mais ils n'avaient absolument pas la même importance dans le débat public. La pauvreté n'était pas érigée en risque de sécurité sociale, ni en priorité explicite des mécanismes de protection sociale. Le thème s'est cependant imposé depuis les années 1980. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est même établie, depuis les années 1990, comme une priorité des politiques publiques.

Un virage essentiel accompagne toutes ces métamorphoses de formes et de représentations : alors que le droit, tout au long de l'Histoire, a surtout cherché à protéger la société des conséquences collectives négatives de la présence de pauvres, considérés comme nuisibles et dangereux, il tente d'abord, depuis la seconde partie du XXe siècle, et plus encore depuis les années 1970, de protéger les personnes des conséquences individuelles de la pauvreté, désormais envisagée comme une atteinte à la dignité. ◆

JULIEN DAMON
Sociologue, professeur associé à Science Po Paris. Dernier ouvrage paru : Exclusion : vers zéro SDF ? (La Documentation française, 2017).

TROIS QUESTIONS À
LUC ARRONDEL,
ÉCONOMISTE DU SPORT

LE FOOTBALL EST-IL UNE AFFAIRE RENTABLE ?

1.

Dans votre livre, vous décrivez un football « postmoderne » où l'argent prend de plus en plus de place. Pourquoi ce sport concentre-t-il autant de critiques aujourd'hui ?
L'idée d'écrire ce livre nous est venue à l'été 2017, après les transferts très coûteux de Neymar et Kylian Mbappé au PSG. Nous avons voulu prendre du recul par rapport au discours alarmiste sur cette bulle spéculative et examiner sereinement le rôle et la place de l'argent dans ce sport. Le football a l'image d'un sport qui brasse beaucoup d'argent et qui distribue des rémunérations obscènes. De notre point de vue, le football, en tant que sport et secteur économique, n'est pourtant qu'un reflet de la société, elle-même inégalitaire.

On peut trouver qu'il y a des mauvais côtés dans la mondialisation et la financiarisation de ce sport, comme les salaires de certains joueurs, mais il existe des rémunérations similaires, voire plus importantes, dans d'autres secteurs économiques, comme la finance. Dans le cas des footballeurs les mieux payés, les salaires proviennent de la rente des droits de retransmission à la télévision et des poches des propriétaires de leur club, qui sont le plus souvent des milliardaires. Le vrai problème n'est pas la rémunération des joueurs, mais la répartition des salaires entre les joueurs. On a tendance à croire que le football se résume à une petite minorité de joueurs très bien payés qui ont une carrière longue. Or, en Ligue 1, le salaire mensuel moyen d'un joueur est de 50 000 euros, mais sa carrière ne dure qu'entre cinq et six ans.

2.

Vous montrez, chiffres à l'appui, que malgré l'afflux d'argent le football n'est pas une activité économique rentable pour les propriétaires des clubs. Pourquoi ?
Le football, malgré ce que l'on veut faire croire, est une petite affaire économique. Il suffit de comparer les revenus de la fédération internationale, la FIFA, à ceux d'une multinationale, ou les revenus d'une grande équipe à ceux d'une entreprise nationale : malgré l'argent généré par les droits de retransmission, le sponsoring ou la vente de joueurs, le football, dans sa globalité, n'est pas une activité économique profitable. Sauf cas très rares, les clubs, jusqu'ici, ne font pas de bénéfices. Cette situation est liée au fait qu'un club ne cherche pas à maximiser ses profits : il cherche plutôt, au moins dans un premier temps, à maximiser ses victoires, ce qui passe par l'achat et la rémunération des meilleurs joueurs.

Nous avons montré cette réalité en travaillant sur les données disponibles ces dernières décennies. Mais en finissant d'écrire le livre, nous avons compris que nous étions à l'aube d'une nouvelle ère. Aujourd'hui, le football est en passe de devenir profitable. En Angleterre, certains clubs commencent à réaliser des bénéfices, ce qui attire de nouveaux types d'investisseurs. Nous avions l'habitude de voir les milliardaires russes, qataris ou chinois qui étaient parfois prêts à perdre de l'argent à court terme. Nous voyons maintenant arriver des fonds de pension américains et même les GAFA *[Google, Apple, Facebook, Amazon]* qui, avec leurs ressources quasi illimitées, s'intéressent de plus en plus près au football.

3.

Vous parlez d'un football « à deux vitesses », notamment dans les championnats européens. A quoi cette situation peut-elle aboutir ?
Nous avons mis en évidence l'accroissement des inégalités entre l'élite du football mondial et d'autres clubs. Actuellement, les dix clubs les plus riches d'Europe disposent à eux seuls d'un tiers des revenus générés par les cinq plus grands championnats : les 88 autres clubs se partagent les deux tiers restants. L'aboutissement logique serait donc la création d'une « super-ligue » ne réunissant que les meilleurs clubs européens, qui disputeraient quelques matchs par an. L'élite du football européen fait un lobbying constant en faveur de ce scénario, qui revient régulièrement sur le devant de la scène depuis quelques années. Economiquement, on n'a jamais été aussi près de ce football 2.0 alimenté par de nouveaux investisseurs. Cette « super-ligue » européenne, qui ne serait que la dernière évolution en date, acterait un football à deux vitesses séparant une élite des ligues inférieures. ◆

PROPOS RECUEILLIS PAR LUC VINOGRADOFF

LUC ARRONDEL
Directeur de recherche au CNRS, il est l'auteur, avec Richard Duhautois, de L'Argent du football (Cepremap, 228 p., 12 €).

DANS LES REVUES

CONTROVERSE

L'ÉCRIVAIN ÉCOSSAIS ET LA TOUR INFERNALE

Dans la nuit du 13 au 14 juin 2017, un terrible incendie ravage la tour HLM Grenfell, située dans un district de Kensington et Chelsea, l'un des plus riches de Londres. Soixante-dix-neuf personnes y perdent la vie, dont bon nombre d'immigrés et de réfugiés. L'incendie devient le symbole des excès de la déréglementation et ajoute aux tensions politiques qui agitent le Royaume-Uni depuis le référendum sur le Brexit. L'enquête publique sur les causes de cette tragédie a débuté le 21 mai.
Une dizaine de jours plus tard, la *London Review of Books* publie un long article tentant de faire la lumière sur les événements de juin 2017, mais aussi sur ses suites. La revue bimensuelle est connue pour être un lieu de débats, proposant régulièrement, outre de longs papiers critiques sur l'actualité éditoriale, des textes de réflexion ou des enquêtes signées par des intellectuels ou des écrivains.
L'article sur la tour a ainsi été confié au romancier écossais Andrew O'Hagan, publié en France chez Christian Bourgois. Ce type de commande est typique d'une tradition littéraire anglo-saxonne qui mêle sans sourciller l'essai personnel et l'enquête journalistique. Andrew O'Hagan est un familier du genre : pour la même revue, il a enquêté sur le New Labour ou la fin de la vie privée.
Ce nouvel article ajoute à la controverse entourant l'incendie qui a dévasté la tour londonienne. Certains ont dénoncé des erreurs factuelles dans l'article, d'autres ont contesté les propos qui leur étaient attribués. Enfin, l'avocat représentant Behailu Kebede, l'homme chez qui l'incendie a débuté, a démenti l'information selon laquelle il aurait pris soin de préparer une valise avant de prévenir ses voisins. La version en ligne a été corrigée afin de retirer ces allégations.
La thèse que défend Andrew O'Hagan fait, elle aussi, débat. Son article réhabilite le conseil municipal de Kensington et Chelsea, cible de critiques depuis un an : la presse, certains responsables politiques et des rescapés de l'incendie lui reprochent d'avoir fait preuve de négligence dans l'entretien de la tour et d'avoir mal réagi à l'incendie. Andrew O'Hagan affirme n'avoir trouvé aucune preuve de tout cela : il n'y avait aucune *« intention de tuer »* ! Il se montre d'ailleurs très méfiant à l'égard d'un collectif de résidents. Andrew O'Hagan est plus en phase avec la tournure des débats au Royaume-Uni lorsqu'il affirme que les pompiers ont tardé avant d'ordonner l'évacuation de la tour. Ils ont trop longtemps suivi le protocole qui prévaut dans ce genre de situation : inciter les résidents à rester dans leur appartement. Or, à cause du revêtement extérieur du bâtiment, il leur a été impossible de contrôler les flammes, qui ont gagné l'immeuble entier. ◆

MARC-OLIVIER BHERER

« London Review of Books », vol. 40, n° 11, 7 juin.

RAPPORT D'ÉTONNEMENT
PAR FRÉDÉRIC JOIGNOT

La vie tient à un souffle

En cette chaude journée du 10 juin, j'ai consulté Airparif, qui analyse l'état de l'air sur la capitale. L'indice de pollution était jaune, c'est-à-dire « moyen » sur une échelle qui va du bleu (très faible) au rouge sang (très élevé). La présence de particules fines nocives (PM10) était estimée à 73 g/m³, soit plus du double de la valeur guide d'un air acceptable : 30 g/m³. Rien d'étonnant à cela : le 17 mai, la Commission européenne a renvoyé la France devant la Cour de justice de l'Union pour non-respect des normes de qualité de l'air. Sont incriminés les PM10 et le NO_2, gaz émis par les moteurs diesel. Nous, les humains, sommes dans l'air comme le poisson dans l'eau. Nous y baignons, nous sommes tellement habitués à ce qu'il nous soit donné, depuis toujours, en tout lieu, à un taux d'oxygène constant vital pour nos organismes, que nous oublions qu'il est menacé. Il faut pourtant savoir que cet air miraculeux, le premier des biens communs, n'a pas toujours enveloppé la Terre pour y soutenir la vie. Un journaliste scientifique américain, Sam Kean, nous le rappelle dans un livre récent : *Caesar's Last Breath. Decoding the Secrets of the Air Around Us* (« Le dernier souffle de César. Décoder les secrets de l'air autour de nous », Little, Brown and Company, 2017, non traduit).

ÉTUDES INQUIÉTANTES

Il y a quelque 4,5 milliards d'années, la première atmosphère de la Terre était composée de dioxyde de carbone (CO_2), de soufre, de sulfure d'hydrogène, d'ammoniaque, de méthane – des gaz qui suintaient des fissures du sol et des volcans. Puis, il y a 3,8 milliards d'années, certaines bactéries ont inventé la photosynthèse, extrayant l'oxygène (O) du CO_2.
Peu à peu, une partie de cet oxygène a formé la couche de trioxygène, ou ozone, ce formidable bouclier qui protège la biosphère du rayonnement solaire : il a permis que, il y a entre – 541 et – 530 millions d'années, le vivant s'épanouisse. C'est ce qu'on a appelé l'« explosion cambrienne » : le plancton, grand fournisseur d'oxygène, les organismes complexes et les premiers animaux ont proliféré. Le taux d'oxygène est monté à 30 % sous le carbonifère, puis s'est stabilisé à 21 %. Produit majoritairement par le phytoplancton, il est indispensable à la survie des écosystèmes.
Cette stabilité n'est pas acquise pour toujours. Depuis plusieurs années, des études inquiétantes – de la Scripps Institution of Oceanography en 2008, de l'université de Leicester en 2015, de l'Institut Leibniz d'océanographie en 2017 – nous apprennent que le taux d'oxygène a probablement baissé de 2 % en un siècle du fait du réchauffement des océans. Aujourd'hui, il menace les organismes marins, et donc l'équilibre atmosphérique. *« Une catastrophe écologique mondiale qui a été négligée »,* expliquent les chercheurs de Leicester.
Dans son essai, Sam Kean montre que l'homme s'intéresse depuis peu à la respiration, à ses échanges gazeux et à la composition de l'air. C'est Joseph Black, un médecin et chimiste écossais, qui a montré en 1764 comment les humains produisent du dioxyde de carbone et consomment *« l'air atmosphérique »* en analysant le souffle des 1 500 paroissiens d'une église de Glasgow. Une percée majeure dans la physiologie humaine : *« Vous pouvez survivre sans eau, sans liquides, pendant des jours. Mais sans gaz, vous tiendrez tout au plus quelques minutes »,* prévenait-il. En 1778, Lavoisier identifie la *« portion respirable de l'air »,* qu'il appelle *« oxygène »* en associant les mots grecs *oxys* (« acide ») et *genês* (« générateur »).
Si Sam Kean se passionne pour l'histoire de la chimie du *« souffle »,* c'est parce que celui-ci joue un rôle crucial pour le vivant. Il nous oblige à fraterniser avec les autres espèces respirantes et il relie les hommes entre eux. Pour nous le rappeler, Kean nous conte la conjecture troublante du physicien italo-américain Enrico Fermi (1901-1954), Prix Nobel en 1938 : chaque homme a sans doute dans ses poumons quelques bribes du dernier souffle de Jules César ! En effet, expliquait-il, César, en mourant, a expiré 400 cm³ d'air, contenant 10^{22} molécules de CO_2 (10 suivi de 22 zéros) ; cet air s'est dilué dans l'atmosphère terrestre qui, au total, contient 10^{44} molécules. *« Une molécule,* a-t-il conclu, *est dans le même rapport avec un souffle d'air que ce dernier avec toute l'atmosphère. »* Il y a donc de fortes chances que tout homme inspire à un moment une molécule expirée par César. Bien sûr, Enrico Fermi savait que les arbres captent le CO_2 et que son hypothèse était fausse. Mais cette histoire nous rappelle combien le vivant est tributaire de notre respiration, du taux d'oxygène et de la qualité de l'air. Nous en dépendons tous, plantes, animaux, humains, tous ceux qui doivent vivre dans un monde respirable – qui l'est de moins en moins. ◆

« La Joconde » libre de droits ?

Alors que plusieurs musées étrangers diffusent leurs collections en libre accès sur Internet, les institutions françaises se montrent, elles, réticentes. Pour faire sauter les verrous, certains appellent à un débat national

LAURENT CARPENTIER

Un tabou serait-il en train de tomber ? Mardi 13 mars, Emmanuel Macron reçoit pour déjeuner à l'Elysée les directeurs des grands musées français. Ils sont vingt-six, à qui il demande les points qu'il leur semble essentiel de faire évoluer. Restitution, circulation des œuvres, gratuité… Quand vient le tour de Jean-Luc Martinez, directeur du Louvre, celui-ci soulève une question qui semblait inconcevable il y a peu encore : l'accès aux collections en open data – c'est-à-dire de manière gratuite et immédiate pour tous –, avec la possibilité d'imprimer les images des œuvres, de les reproduire, de les diffuser.

C'est ce qu'ont fait le Rijksmuseum à Amsterdam, pionnier en la matière depuis 2010, le Centre Getty à Los Angeles, la National Gallery of Art à Washington ou encore le Metropolitan Museum de New York qui a mis en ligne, en 2017, 400 000 œuvres en haute définition, téléchargeables gratuitement pour peu qu'il n'en soit pas fait d'usage commercial.

Or, dans le monde d'Internet, où le libre accès est devenu l'usage, la France est à la traîne, plaident les partisans de l'open data. *« Partout en Europe, il ne se passe pas une semaine sans qu'un musée, une bibliothèque ne s'y mette »,* affirme Martine Denoyelle, conservatrice en chef du patrimoine, qui, à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), a été chargée par la Fondation de France de préparer pour cet automne un livre blanc sur la question. Voire. Ne serait-ce que l'Italie ou l'Allemagne ne sont guère plus avancées. Reste que, ici comme là-bas, *« les travaux de recherche sont impactés par la question des images. Et il y a des domaines qui sont dans un trou noir faute de pouvoir accéder aux œuvres »,* affirme-t-elle. Or, si les historiens de l'art privilégient pour leurs recherches des collections plus accessibles, cela aura un effet immédiat en termes de notoriété, explique-t-on.

LA LIBERTÉ, OUI MAIS…

Stratégie d'image, démocratisation de l'accès aux contenus, multiplication d'*« externalités positives »* (comme on dira par exemple du déploiement de créations en tous genres à partir des œuvres dont la vente, comme c'est le cas au Rijksmuseum, pourrait contrebalancer la baisse de revenus liée à la non-revente des droits photographiques)… Sur le principe, tout le monde est d'accord : vive la liberté.

Dans la pratique, c'est plus compliqué. Bien que s'agitant en coulisse pour cette évolution, le patron du Louvre a bien compris qu'il y aurait, à trop s'afficher, le risque de manger son chapeau. Sa directrice de la recherche et des collections, Anne-Solène Rolland, a été missionnée pour rassurer : *« Il ne s'agit pas de remettre en question le droit d'auteur »,* dit-elle. Certes. Mais si le Louvre a la chance d'avoir des auteurs enterrés depuis longtemps – *« Nous n'avons pas le problème de la rémunération de l'artiste. Praxitèle* [env. 395 av. J.C.-326 av. J.C.] *n'a pas d'ayant droit »* –, la question est tout autre pour les musées d'art moderne.

« Comme l'a confirmé la Cour de justice de l'Union européenne en 2014, il n'y a pour l'instant pas d'exception au droit d'auteur qui permettrait à une institution de numériser massivement ses collections », rappelle la juriste Alexandra Bensamoun, professeure à l'université de Rennes-I, spécialiste des questions de propriété intellectuelle. Quant à en diffuser les images, ce serait pratiquement une « expropriation ». A la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP, souvent désignée comme garde-frontière d'un monde qui n'en a plus), on a beau assurer que tout est négociable, on veille au grain.

La loi Lemaire « pour une République numérique », dont l'objectif en 2016 était de faciliter l'accès aux données publiques, a finalement accordé à l'Institut national de l'audiovisuel, à la Bibliothèque nationale de France (BNF) et à la Réunion des musées nationaux (RMN) le droit de commercialiser des données publiques si les œuvres répondaient à un droit d'auteur, ou quand l'amortissement des frais engagés justifiait une *« redevance »*.

C'est le cas de la RMN, qui fait travailler six photographes, des techniciens pour numériser les œuvres et des commerciaux pour en négocier les droits. Chiffre d'affaires : 4 millions d'euros pour l'agence photographique, quand l'ensemble de cette institution chargée de mutualiser les coûts (boutiques, produits dérivés, photos) des musées nationaux affiche un chiffre d'affaires global de quelque 100 millions d'euros.

Où est le problème ? s'interroge Vincent Poussou, son directeur des publics et du numérique, devant la grogne des chercheurs : ne trouve-t-on pas sur son site, Images d'art, 600 000 occurrences (plus de la moitié de la photothèque nationale constituée par la RMN) déjà utilisables à la seule condition de cocher la case *« pour un usage non commercial »* ?

Que la notion « commercial » reste floue et prête le flanc à des discussions d'apothicaires ne semble pas le tracasser. Pas plus le fait que les fichiers proposés sur Images d'art pèsent moins de 700 pixels (sachant que le standard des prises de vue auxquelles la RMN se livre aujourd'hui est de 80 millions de pixels). Une définition deux fois plus importante serait nécessaire pour les imprimer (sans agrandissement) dans *Le Monde*, alors imaginez la difficulté pour un doctorant voulant mettre en valeur un détail dans un tableau de Renoir.

« Il y a eu une dérive de la RMN. Elle est devenue un verrou », s'insurge Marine Denoyelle, l'auteure du livre blanc, à voir les chercheurs ponctionner ainsi leurs crédits pour illustrer leurs publications par des œuvres que la RMN facture en additionnant la « redevance » pour le travail effectué et le droit d'auteur… du photographe. Ce qui pose un souci de plus dans ce dossier à tiroirs. *« Pour que le droit d'auteur existe, il faut qu'il y ait "œuvre de l'esprit", une création de forme "originale", qui porte l'empreinte de la personnalité de l'auteur. Or, par définition, pour ce genre de prises de vue, le photographe doit effacer sa propre personnalité,* analyse la juriste Alexandra Bensamoun. *Le problème, ici, c'est qu'on est sans jurisprudence univoque. Bien peu de cas ont été portés devant les tribunaux, et jamais jusqu'à la Cour de cassation dont la position permettrait de clarifier les choses. »*

« JUSQU'OÙ ON VA ? »

Qu'il s'agisse de taille de l'image ou de définir ce qu'on entend par « commercial », *« la question aujourd'hui c'est : jusqu'où on va ? »,* résume Anne-Solène Rolland. *« Aucun pays n'y est allé, seulement certaines institutions,* fait remarquer Vincent Poussou à la RMN. *On voit bien que tout ça est dans l'air du temps. Mais si on change de modèle, on doit se demander combien cela va coûter aux finances publiques, et en termes sociaux. C'est une question politique à laquelle il ne me revient pas de répondre. »*

Tout le monde attend tout le monde. *« On défriche en attendant les conclusions du groupe de travail ministériel »,* dit-on au Louvre. *« Nous attendons les réflexions du groupe de travail de la RMN »,* dit-on au ministère. A la RMN, dont la présidente, Sylvie Hubac, vient de partir pour le Conseil d'Etat, on est évasif. A L'Elysée, on reste coi.

« Il y a sur le sujet nécessité d'un débat public. Or ce débat, qui devrait être culturel, porte uniquement sur des arguments comptables, alors que, depuis Malraux, jamais la question du rôle pédagogique des musées, de leur efficacité sociale ne s'est posée de façon aussi criante qu'aujourd'hui », s'inquiète l'historien Etienne Anheim, directeur de recherche à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Visites virtuelles, services à fortes valeurs ajoutées sur l'utilisation et l'extraction des métadonnées (comme le fait la BNF sur ses archives)… *« Il y a plein de choses à inventer,* dit l'historien, également membre du conseil scientifique du Louvre. *Mais on ne pourra avancer là-dessus que si la question de l'accès aux images est réglée. »* Et les rédacteurs des nombreux rapports ministériels sur le sujet qui ont jalonné les dix dernières années de sourire en se demandant si, cette fois-ci, on réussira enfin à sortir de l'incantation. ◆

RÉSONANCES
PAR VALÉRIE THEIS, HISTORIENNE

LA REALPOLITIK PAPALE NE DATE PAS D'HIER

L'actualité dense de ces dernières semaines a presque fait passer inaperçu un événement pourtant rare dans l'Eglise catholique : la démission, le 18 mai, de tous les évêques chiliens, accusés d'abus sexuels, mais aussi de pouvoir et d'autorité dans un rapport accablant commandé par le pape. Jusque-là en retrait de ce qu'on aurait pu attendre de lui dans la lutte contre la pédophilie, ce dernier a commencé à agir, mais sa réponse à la démission collective reste très limitée : trois démissions ont été acceptées.

Un épisode lointain, appelé « réforme grégorienne », pourrait aider à éclairer cette décision et à replacer dans un temps plus long les problèmes de gestion de la sexualité des clercs – et pas seulement celui de la pédophilie – que l'Eglise doit aujourd'hui affronter.

Cette réforme, qui tient son nom du pape Grégoire VII (1073-1085), a commencé en fait dès l'époque de Léon IX (1049-1054) qui, lors d'un concile tenu au Latran en 1049, décida d'interdire ce qu'il considérait comme les deux maux principaux de l'Eglise. Le premier, la simonie, était le fait de vendre ou d'acheter des charges ou sacrements ecclésiastiques, et le second, le nicolaïsme, était le mariage ou le concubinage des clercs. Dans l'Eglise chrétienne, il est en effet interdit de se marier à partir des ordres majeurs, donc dès qu'on est ordonné sous-diacre, mais, jusqu'à cette réforme, l'application de la règle était très inégale. A Byzance, il suffisait même aux prêtres de se marier avant d'être ordonnés sous-diacres pour pouvoir garder leurs épouses. Les deux interdictions de 1049 convergeaient vers un seul objectif, le célibat n'étant qu'un des outils pour y parvenir : il s'agissait de procurer à l'Eglise une autonomie par rapport aux laïcs dont elle n'avait jamais bénéficié. Pour cela, il fallait imposer l'idée que les laïcs et les clercs étaient séparés dans leur mode de vie et que le fonctionnement de l'Eglise devait relever uniquement des seconds.

COMPROMIS DÉCEVANT

Dans un premier temps, Léon IX se concentra sur la simonie. Ses conseillers lui firent entrevoir un problème de taille : tous les évêques étant concernés plus ou moins directement, les chasser de l'Eglise aurait privé l'institution de tous ses cadres, exactement comme si le pape François avait accepté la démission de tous les évêques chiliens. Le compromis trouvé à l'époque était tout aussi décevant que celui d'aujourd'hui : le pape déposa quelques évêques simoniaques et les autres durent faire quarante jours de pénitence avant de pouvoir être réordonnés. On conjuguait ainsi condamnation officielle et realpolitik. Grégoire VII décida par la suite de durcir tous les aspects de la réforme, ce qui relança la lutte contre le nicolaïsme, restée jusque-là très molle. Lorsque, en 1074, il envoya ses légats sur le terrain, ceux-ci rencontrèrent des réactions bien résumées par le chroniqueur Lambert de Hersfeld : *« Il voulait forcer les hommes à vivre comme des anges, et, en s'opposant ainsi aux lois ordinaires de la nature, il ne favorisait que la débauche. S'il persistait dans son sentiment, ils aimeraient mieux abandonner le sacerdoce que le mariage, et ils verraient alors si les anges viendraient remplir les fonctions ecclésiastiques. »*

A Paris, les clercs déclarèrent que les ordres du pape étaient absurdes et qu'on ne pouvait s'y conformer. L'abbé Gautier de Pontoise, qui défendait le pape, fut roué de coups.

Les clercs médiévaux étaient conscients que les hommes adultes ont une sexualité et que sa répression pouvait donner lieu à des maux plus graves que ceux dont l'Eglise tentait de se protéger. Le programme grégorien permit le renforcement de l'institution et sa discipline sexuelle posa d'autant moins de problème qu'elle fut longtemps appliquée de manière très lâche. On pourrait penser que cet épisode est à l'origine des problèmes actuels de l'Eglise, mais il montre d'abord la grande capacité qu'elle avait alors de se transformer radicalement pour s'adapter aux évolutions du contexte social. C'était l'une de ses principales forces, qui semble s'être dissipée au fil du temps. ◆

VALÉRIE THEIS
professeure d'histoire médiévale à l'Ecole normale supérieure.

Arturo Escobar

Pourfendeur du développement

Anthropologue d'origine colombienne, il montre, par une critique radicale, à quel point le récit de la modernité est centré sur l'Occident

NICOLAS BOURCIER

Un prophète aux cheveux longs. Une voix étonnamment douce, un regard fixe, une pensée complexe et contagieuse. Au milieu des années 1970, dans une chambrée quelque part du côté du campus de l'université Cornell, dans l'Etat de New York, un jeune homme originaire de Colombie s'interroge. Ses études en biochimie ne l'intéressent plus. L'époque est à la contre-culture. On parle de Nord et de Sud, de démocratie et d'impérialisme, d'activisme aussi. Et puis il y a cette famine au Sahel qui revient dans toutes les discussions.

Arturo Escobar écrit trente pages, son premier texte en anglais. Un jet nourri contre la *« révolution verte »*, cette politique de transformation des agricultures des pays dits en développement, fondée sur l'intensification et l'utilisation de céréales à haut rendement. *« Il n'y avait pas encore cette radicalité de la critique »*, dira-t-il plus tard. Elle viendra avec le temps et les lectures. Mais déjà l'étudiant dénonce, par une étourdissante mise en abyme du système, les politiques de lutte contre la faim et les aides au développement : *« Ces politiques ne résolvent pas le problème, elles le perpétuent. »*

DES INDIGÈNES DU SUD AUX ZAD

Sa plume sera son viatique et sa boussole. Grâce à elle, il construit une grammaire de luttes, un corpus de combat. Une structure, diront les spécialistes, à la fois théorique et pratique. Lui s'engage, change de cursus et de curseur, de focale aussi, en nous rappelant d'où il vient et d'où nous venons. Il interroge la modernité, observe les relations entre les peuples, entre les anciennes colonies et les anciens colons, questionne et décompose les rapports entre dominants et dominés.

Aujourd'hui, à 66 ans, Arturo Escobar a solidement planté son élégante et fine silhouette dans le milieu de la pensée critique globale. Il a écrit une dizaine de livres, collaboré à d'innombrables publications et investi les principaux conflits politiques, des mouvements indigènes du Sud aux « zones à défendre » (ZAD) du Nord. *« Il est un passeur de sens »*, dit l'ethnologue Irène Bellier, directrice de recherches au CNRS et spécialiste reconnue des enjeux de la mondialisation. L'image a du vrai.

Devenu professeur d'anthropologie à l'université de Caroline du Nord, Arturo Escobar s'est imposé comme l'un des analystes du développement les plus reconnus sur le plan mondial depuis son livre *Encountering Development* (Princeton University Press, non traduit), paru en 1995. En questionnant la conception du développement en tant que vision unique et univoque du monde, il a émis l'une des critiques les plus incisives jamais formulées à l'endroit de cette notion. *« Peut-être qu'aucune autre idée n'a été aussi insidieuse »*, souligne-t-il.

A ses yeux, le développement ne représente guère plus qu'une *« découverte »*, utile et pratique, de la pauvreté dans le tiers-monde par l'Occident, dans le but de réaffirmer sa supériorité morale et culturelle à une époque supposée postcoloniale. Apparu en tant que discours à l'issue de la seconde guerre mondiale, le développement est à la fois, selon lui, une exportation idéologique et un acte d'impérialisme culturel. Arturo Escobar pointe le fait que celui-ci n'a rien réglé, au contraire. Son analyse met en lumière l'exclusion des connaissances, des voix et des préoccupations de ceux qui, paradoxalement, auraient dû être les bénéficiaires du développement : les pauvres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Et Escobar d'ajouter : *« Le développement a échoué en tant que projet socio-économique, mais force est de constater que le discours du développement contamine encore la réalité sociale. »*

L'anthropologue d'origine colombienne n'est pas le premier à ouvrir un tel champ de réflexion. Dans les années 1980, puis tout particulièrement dans les années 1990, un nombre croissant de penseurs a commencé à remettre en question, en de nombreux points du globe, le concept même de développement. Mais pour Arturo Escobar, c'est tout l'édifice des idées occidentales qui renvoie ontologiquement à une imposture et à une contradiction.

Sur le terrain, la critique radicale de l'idéologie développementiste, indique la préface de son premier livre paru en français, *Sentir-penser avec la terre. Une écologie au-delà de l'Occident* (Seuil, 240 pages, 19 euros), a contribué, au début des années 2000, au programme de recherche « modernité-colonialité-décolonialité », élaboré avec d'autres universitaires latino-américains. Autrement dit, à une critique du récit eurocentré de la modernité (capitaliste, rationaliste, patriarcale, blanche, etc.) : *« La colonialité, c'est, pour reprendre l'expression de Bolivar Echeverria* [philosophe mexicain, 1941-2010]*, cette "conquista ininterrompue" qui, depuis 1492, opère une appropriation violente du réel à travers la damnation du sujet colonisé et l'accaparement dévastateur des communs naturels, produit sa propre réalité et impose les conditions de visibilité et d'intelligibilité de cette même réalité. »*

De la critique postmoderne, Arturo Escobar embrasse la pensée décoloniale, courant intellectuel latino-américain dont les principaux représentants sont l'Equatorienne Catherine Walsh, le Portoricain Ramon Grosfoguel ou encore le sociologue péruvien Anibal Quijano, qu'il cite abondamment. Pour l'anthropologue, cette pensée présente une réponse quasi existentielle aux problèmes auxquels sont confrontées les sociétés sud-américaines : racisme social vis-à-vis des indigènes et afro-descendants, domination du néolibéralisme et très fortes inégalités sociales, destruction de l'environnement sous l'effet notamment de la poussée extractiviste. Mieux, le décolonialisme s'inscrit dans le cadre d'un mouvement de contre-hégémonie culturelle au sein des pays du Sud, qui cherche à élaborer un rapport au monde et à la connaissance échappant aux catégories de la rationalité occidentale.

> « Si son travail nous concerne, c'est qu'il n'est pas qu'une simple déconstruction. Il propose des pistes, des expériences, des exemples »
>
> CLAUDE BOURGUIGNON ROUGIER
> *SPÉCIALISTE DE L'AMÉRIQUE LATINE*

« A l'heure de la crise écologique et de l'échec de la mondialisation, on ne peut penser avec les outils ou les catégories – "développement", "positivisme", "marché global", "PIB", etc. – qui les ont créées », dit Arturo Escobar. Une approche qui n'est pas sans rappeler celle d'un René Dumont (1904-2001). Pionnier de l'écologie politique en France, également de formation scientifique, il avait mis en garde, dans son livre référence, *L'Afrique noire est mal partie* (Seuil, 1962), les élites africaines : elles faisaient selon lui fausse route en copiant les anciens colonisateurs.

« La question de l'urgence écologique, de la crise civilisationnelle, les impasses d'une modernité dont la nature coloniale s'affirme avec toujours plus d'obscénité, le cul-de-sac de la croissance et de l'idéologie du progrès qui lui est lié sont autant de problèmes abordés par Arturo Escobar, ajoute la chercheuse Claude Bourguignon Rougier, spécialiste de l'Amérique latine et cotraductrice de son livre. *Si son travail nous concerne, c'est parce qu'il n'est pas qu'une simple déconstruction. Il propose des pistes, des expériences, des exemples de ce qu'il est possible de construire. »*

Avec Arturo Escobar, nous sommes loin de la posture d'objectivité, ou du moins de la césure entre recherche fondamentale et recherche en milieu d'intervention qui constitue encore une condition sine qua non de tout processus de légitimation académique. En brouillant les pistes entre chercheur et acteur, en acceptant la réciprocité et la transversalité des savoirs, il met en évidence les procédures participatives qui président à la production de la connaissance. Ses mots sont : *« territoires »*, *« reconnexion »*, *« recommunautarisation »* ou encore *« relocalisation »*. Non quelque chose ou un ailleurs fermé et identitaire, mais un espace ouvert fait d'échanges.

C'est là que réside peut-être la force de la pensée d'Escobar : envisager la possibilité d'une transition civilisationnelle à partir de luttes territoriales concrètes que mènent les peuples du Sud. Une façon aussi de nous inviter, non plus seulement à changer de société, mais aussi à changer et *« à pluraliser les mondes »*, pour reprendre son expression. En cela, il nous force à nous penser nous-mêmes parce qu'il cible la décolonisation des savoirs et, derrière elle, notre culture occidentale dont il ne cesse de révéler les pathologies. Pour mieux les guérir. ◆

Parader pour Kim

A Pyongyang, le 10 juin.
ED JONES/AFP/GETTY IMAGES

Les chorégraphies de masse sont un classique dans les représentations de la Corée du Nord. En les photographiant, les journalistes occidentaux qui couvrent le pays ne servent-ils pas sa propagande ?

FRÉDÉRIC JOIGNOT

Au premier regard, on pense à un motif de papier peint ou à des pixels agrandis, à une image reproduite par un procédé mécanique. Et puis on s'aperçoit qu'il s'agit de centaines d'êtres humains concentrés sur un espace réduit, bras levés, vêtus pareillement, composant un dessin géométrique dont les lignes bien ordonnées se perpétuent hors du cadre. On comprend qu'il s'agit d'une chorégraphie de masse, destinée à composer une vaste image aux effets cinétiques, visible de loin – depuis des gradins.

Cette photo a été prise par Ed Jones, de l'AFP, en Corée du Nord, le 10 juin, soit deux jours avant que Kim Jong-un et Donald Trump signent à Singapour un accord dit « historique ». Que se passait-il ce jour-là, loin des journaux télévisés du monde entier, sous l'arc de triomphe de Pyongyang ? Une répétition pour les Jeux de masse d'Arirang. Cet énorme spectacle à la gloire du régime, avec abondance de tableaux vivants, se déroulera d'août à octobre dans le stade du Premier-Mai aux 150 000 places.

« CONCENTRÉ DU POUVOIR ÉTATIQUE »

Ces shows colossaux, basés sur des exercices de gymnastique collective inspirés par les défilés militaires, où la prouesse individuelle est abolie au profit de l'expression collective, sont devenus une des spécialités de la Corée du Nord, après l'avoir été de la plupart des pays communistes et de plusieurs mouvements patriotiques européens de la fin du XIXe siècle – les sociétés de gymnastes pangermanistes des années 1810-1820, le Turnverein, le mouvement Sokol tchèque, fondé en 1862 pour exalter le sentiment national slave.

Ed Jones, le photographe de l'AFP, reconnaît qu'il s'agit là d'un véritable *« cliché »* du pays : *« Demandez à n'importe qui d'imaginer à quoi ressemble la Corée du Nord. L'image qui vient spontanément à l'esprit est celle d'une parade, avec des milliers de visages et de jambes se mouvant comme un seul homme. »* Dans le numéro 10 d'octobre 1966 de la revue *Internationale situationniste,* où Guy Debord ébauche sa critique de la *« société du spectacle »,* on trouve une photo d'un spectacle de masse de la Chine populaire où, déjà, une foule compose un gigantesque portrait de Mao Zedong. Guy Debord y voit *« un cas limite de spectaculaire concentré du pouvoir étatique »,* qui *« rassemble dans l'idéologie, et, à l'extrême, sur un seul homme, tout l'admirable qu'il s'agit d'applaudir et de consommer passivement ». « Ici,* continue Debord, *la fusion du spectateur et de l'image à contempler semble avoir atteint sa perfection policière. »*

Au bureau de Pyongyang de l'AFP, Ed Jones est conscient du risque de participer par ses photos à la propagande du régime : *« Je m'efforce de ne pas me laisser enivrer par ces scènes d'ensemble, tellement photogéniques qu'elles en sont suffocantes »,* reconnaît-il. Aussi cherche-t-il à saisir au milieu de la parade collective des *« visages qui portent la trace d'histoires individuelles uniques, contrastant avec l'écrasante uniformité de la troupe en mouvement ».*

Retournant régulièrement en Corée depuis 2012, Ed Jones a aussi décidé de réaliser une série de portraits. Un véritable défi dans un pays où, *« pour parler à quelqu'un ou le prendre en photo, il faut que la demande passe par les deux employés coréens de l'agence qui nous accompagnent tout le temps ».* Il a finalement réussi à les convaincre et a pu approcher quelques habitants, en leur demandant leur métier et leur nom. Il a ainsi pu photographier un cultivateur de ginseng, un soldat à Panmunjeom, une adolescente faisant du roller et quelques autres – beaucoup n'ont pas osé décliner leur identité. Ed Jones espère avoir capté *« un moment d'intimité, aussi bref soit-il, qui semble authentique et sincère ».* ◆